

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 53 (1956)
Heft: 2

Rubrik: Rapports ; Conférences ; Congrès

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

guine dont les mâles étaient plus que probablement affectés de stérilité. Les proportions numériques devant démontrer la plurifécondation effective ne concordent en outre pas sur un point important.

La répétition de la fécondation n'est pas la norme, mais bien l'exception chez l'abeille. Elle est le signe, l'indication de quelque anomalie. La stérilité des faux-bourçons est, probablement, non seulement héréditaire mais encore déterminée par l'élevage.

Comme preuve que la plurifécondation n'est pas si générale, voici un cas expérimental : Le 19 mai 1945, éclosion d'environ 500 mâles à notre station. Les semaines précédentes avaient été excellentes comme temps, mais celui-ci devint subitement mauvais, précisément ce 19 mai, et resta pluvieux et froid constamment jusqu'au 13 juin. Ce jour-là fut clair et sans nuages, avec cependant un frais de Nord-Ouest. Ce fut le seul jour où il y ait eu possibilité de fécondation, car les trois jours suivants furent de nouveau nuageux et pluvieux. Le 17, amélioration et, enfin, le 18, pour la première fois, il fit réellement chaud. Le 18 juin, environ 90 % des reines étaient en ponte. Une fécondation répétée avait été ici presque exclue.

(*A suivre*).

RAPPORTS - CONFÉRENCES - CONGRÈS

RAPPORT

*sur l'activité de la Caisse d'assurance vols et déprédations
ainsi que sur celle de l'assurance responsabilité civile de
la Société romande d'apiculture en 1955*

A. Vols et déprédations

Cas annoncés : 9.

Cas liquidés : 2.

Cas non liquidés : 2.

Cas causé par la troupe : 1.

Cas causés par les éléments naturels, fermeture du trou de vol, etc., non assurés : 4.

Par canton, les cas se répartissent comme suit : Valais 2, Fribourg 2, Jura 2, Neuchâtel 2 et Vaud 1.

B. Responsabilité civile

Cas annoncés : 20.

Cas liquidés par paiement de l'indemnité demandée : 9.

Cas non liquidés : 3.

Cas non admis : 8.

Il s'agit de demandes d'indemnité émanant de sinistrés ne faisant pas partie de la S.A.R. ou de cas où la responsabilité de nos sociétaires n'était pas engagée.

Je recommande avec insistance à tous les collègues d'agir avec prudence lors de sinistres soi-disant causés par leurs abeilles. Des cas particulièrement graves, tels que la mort si regrettable d'un jeune père de famille et la maladie de bovins attribuée à tort à des piqûres d'abeilles, me font un devoir de rappeler l'art. No 8 de notre règlement qui interdit à l'assuré de prendre un arrangement avec le lésé sous peine de se voir frustré de tous droits de garantie par la société.

Il est rappelé une fois de plus que toute demande d'indemnité doit être accompagnée du numéro matricule dans la S.A.R.

Le préposé aux assurances.

Extrait des procès-verbaux des assemblées de comité des 30 juillet et 10 novembre 1955

Présidence par intérim

Un bureau a été convoqué à Genève le 16 juin 1955 afin de mettre au point la situation créée par la maladie de notre président en charge. Sur la demande de M. P. Meunier, ce sera M. L. Loup, vice-président, qui assurera la présidence de la Romande par intérim.

Film sur les maladies des abeilles

La commission du film pour la Suisse romande s'est rencontrée à Martigny les 25 et 26 juin 1955 avec le cinéaste et les futurs acteurs. Elle s'est déplacée à Vollèges, la Forclaz, Nax et Savièse. Les premières séquences du film pourront être tournées dès le début de juillet.

Notre caissier central a envoyé à l'Office vétérinaire fédéral la somme de Fr. 10 666.70, part de la Romande ; les sections ont versé jusqu'à ce jour 1573 francs.

Congrès international de Vienne

Selon décision de la Fédération des Sociétés suisse d'apiculture, le délégué de la Suisse sera le Dr Hunckler. Le Comité estime qu'une certaine rotation devrait être établie et que la délégation suisse aux Congrès devrait être formée par : le président de la F.S.S.A. ou son remplaçant, plus un membre du comité désigné à tour de rôle.

Concours de ruchers

Le Jury déplore la petite participation à ce concours. Il n'y a pas eu de recours. M. Gassmann suggère que ce soit un membre du Comité central qui remette la médaille de la Fédération au lauréat et M. Zimmermann demande à ce que le comité revoie toute la question de l'attribution de la médaille de la Fédération qui ne devrait pas revenir de droit à celui qui a obtenu le plus de points, mais devrait récompenser un concurrent pour un mérite ou une activité particulière.

Nouveaux statuts de la Section Les Alpes

Ces statuts appellent quelques modifications qui seront portées à la connaissance des intéressés.

Nouveau catalogue de notre bibliothèque

L'ancienne édition étant épuisée, Monsieur Dietrich a mis sur pied un nouveau catalogue qui sera mis en vente au début de janvier au prix de Fr. 3.— l'exemplaire.

Finances

Etant donné les grandes dépenses de cette année, le comité devra prendre une décision pour permettre à notre caissier de faire face à ses engagements.

Fédération des Sociétés romandes d'agriculture

Nous avons fait part au secrétariat de la Fédération qu'étant donné le nombre de nos membres, il ne nous était pas possible de supporter la hausse des cotisations. En réponse il nous informe qu'il a soumis notre demande au comité, avec préavis favorable, et qu'une décision sera prise sous peu.

Le secrétaire : *P. Zimmermann.* Le président par intérim : *L. Loup.*



LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologie

Section de Lausanne

Hadorn Ulrich 1884-1955
Gétaz Numa 1879-1955

Marti Ami 1875-1955
Brun Henri 1878-1955

En moins de six mois, la Parque qui coupe le fil de la vie a visité la section d'apiculture de Lausanne. Elle a présidé à la mort des prénommés que ses sœurs avaient, si l'on peut dire, réunis dans leurs occupations professionnelles et dans leurs dérivatifs à ces occupations. Tous quatre avaient consacré leur vie de travail aux Chemins de fer fédéraux, et trouvé dans l'apiculture une occasion de se délasser sainement et de renouveler leur enthousiasme et leur confiance par le contact direct avec la nature et ses merveilles. Ils étaient arrivés à l'âge de la retraite, cette période qu'il faut savoir organiser à l'avance, pour éviter d'être dangereusement désœuvré du jour au lendemain : tous quatre savaient que l'apiculture leur procurerait encore de belles journées et de saines satisfactions dès le moment qu'il pouvaient s'y livrer sans restriction de temps. Tous n'ont pas eu ce bonheur dans des proportions semblables ! Hélas ! quand le moment du grand départ est là, il faut savoir se résigner à l'ultime adieu ! Ces amis laisseront un grand vide dans leurs familles respectives, comme au sein de notre section, mais aussi un lumineux souvenir.

Ils apportaient dans la culture des abeilles et dans leurs relations les mêmes qualités d'ordre, de ponctualité, d'intelligence et de bonne camaraderie dont ils avaient dû faire preuve dans leur activité journalière au service de la grande entreprise qui les occupait.

Aux familles affligées, nous réitérons nos sentiments d'affection sincères et l'expression de notre sympathie émue.

HADORN ULRICH, employé à la gare de Renens, était domicilié à Ecu-blens, village de la banlieue lausannoise. Il prit une part très active à la vie